

ARRÊTE n° 2025080  
PORTANT AUTORISATION D'UNE  
VENTE AU DÉBALLAGE

Le Maire de PÉROUGES,

VU la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ;

VU le décret n° 96-1097 du 16 décembre 1996 et notamment l'article 8 ;

VU la demande présentée le 27 août 2025 par Monsieur Julien BRIGANTINO, représentant de la société AB SILVER GOLD pour une vente au déballage lors de la vente de « Bijoux » du 25 septembre 2025 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Julien BRIGANTINO, représentant de la société AB SILVER GOLD pour une vente au déballage lors de la vente de « Bijoux » du 25 septembre 2025. La vente se fera à l'hôtel La Béragère, 145 Route de Lyon. Les marchandises qui seront vendues sont : - Bijoux

**ARTICLE 2 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**ARTICLE 3:** Le présent arrêté est transmis à :

- Monsieur le Directeur départemental de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes à BOURG-EN-BRESSE,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Meximieux,
- Police Municipale de Meximieux,
- Monsieur Julien BRIGANTINO, représentant de la société AB SILVER GOLD

Fait à PÉROUGES le 02 septembre 2025

Le Maire,



Nathalie MICOLAS